

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

SIEGE SOCIAL ET SECRÉTARIAT :
9 rue Chaigneau CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

COLLECTIVITE : CCAS NIORT

N° COLLECTIVITE CDG : 507

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE PERSONNELS INTERIMAIRES
AVENANT N° 2

ENTRE :

LE CENTRE DE GESTION de la Fonction Publique territoriale représenté par son Président, Monsieur Alain LECOINTE, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 novembre 2020,
D'une part,

ET :

CCAS NIORT représenté(e) par Le Président, Jérôme BALOGÉ dûment habilité par l'assemblée délibérante en date du
D'autre part,

IL A ETE D'UN COMMUN ACCORD CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

L'article 10 de la convention passée entre le Centre de gestion et la Collectivité pour la mise à disposition de personnels intérimaires est modifié comme suit :

ARTICLE 10 : Pour les heures effectuées par les personnels intérimaires mis à disposition à compter du 1^{er} janvier 2024, la Collectivité d'accueil versera au titre d'une participation aux frais de gestion de cette convention, une somme égale à 7 % des salaires bruts versés aux intérimaires.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES,
A SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 20 décembre 2023

Le/La Président(e)
(cachet et signature)

 Le Président,
Alain LECOINTE